

**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE**

**SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**



**DU SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE POUR
L'AMENAGEMENT DE LA COISE
(SIMA COISE)**

- EXERCICE 2022 -

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I- PRESENTATION DU SPANC DU SIMA COISE

A- Généralités

B- Le SPANC du SIMA COISE

C- Organisation du service

II- LES INDICATEURS TECHNIQUES

A- Contrôle des installations neuves : examen préalable de la conception et vérification de l'exécution des travaux

B- Contrôle des installations existantes : vérification périodique de fonctionnement et d'entretien

C- Les compétences facultatives

D- Information/Communication

III- LES INDICATEURS FINANCIERS

A- Montant de la redevance

B- Recouvrement

IV- LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

A- Les indicateurs techniques

B- Indicateur de performance

ANNEXES

INTRODUCTION

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de sa ressource utilisable dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. L'usage de l'eau appartient à tous dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis. »

Article 1^{er} de la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992

Par cette loi, le législateur a confié aux communes la responsabilité de contrôler l'efficacité du dispositif d'assainissement autonome des habitations non raccordées au réseau public.

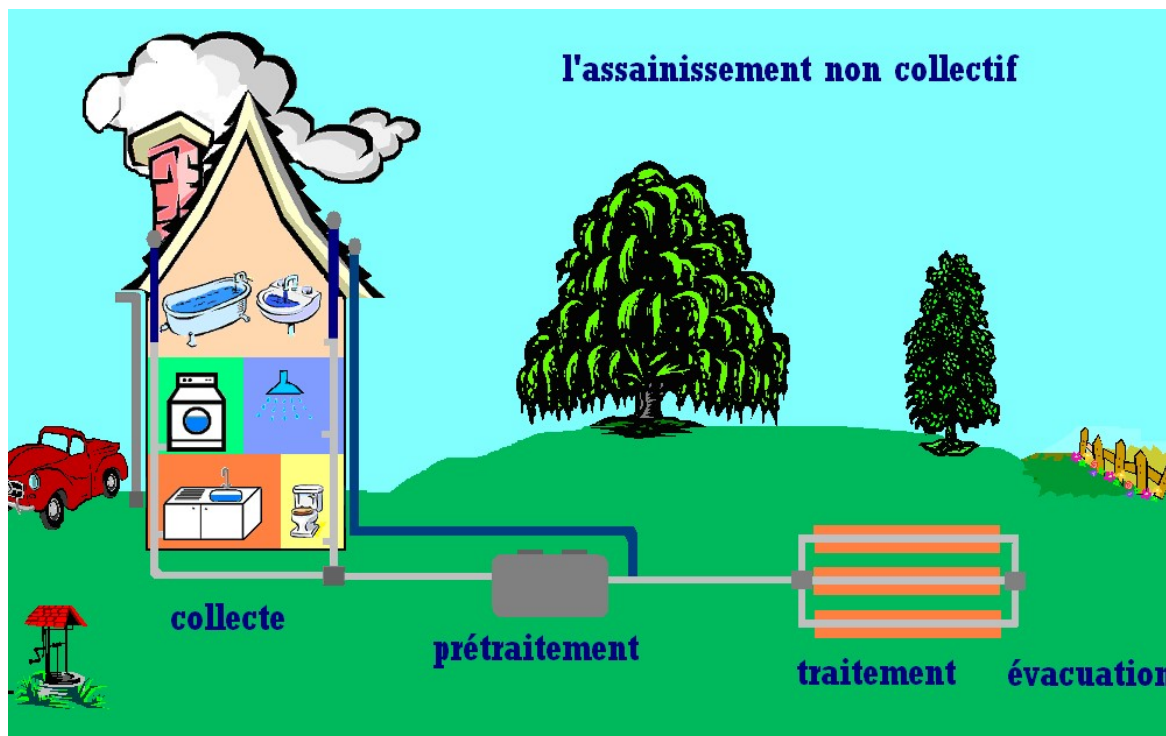
Cette mission implique la création d'un service public industriel et commercial : le service public d'assainissement non collectif, plus communément appelé SPANC.

Ce dossier présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC du Syndicat interdépartemental mixte pour l'aménagement de la Coise et ses affluents pour l'exercice 2022. Il expose l'organisation du service, ses missions obligatoires et facultatives, les indicateurs techniques, financiers et les performances du service.

I- PRESENTATION DU SPANC DU SIMA COISE

A- Généralités

Par assainissement non collectif (ANC) ou assainissement autonome, on désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration et l'évacuation (par infiltration ou rejet) des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.



Le SPANC est un service public local d'assainissement, à caractère industriel et commercial, qui fournit des prestations de service. Son rôle consiste à effectuer les contrôles obligatoires des dispositifs d'assainissement non collectif, c'est à dire :

- ↻ Examen préalable de la conception des installations neuves ou à réhabiliter,
- ↻ Vérification de l'exécution des travaux,
- ↻ Vérification périodique de fonctionnement et d'entretien et contrôle dans le cadre des ventes.

Le SPANC peut aussi prendre des compétences qui, aujourd'hui, sont facultatives :

- ↻ L'entretien des installations d'assainissement,
- ↻ La réhabilitation des installations présentant des risques sanitaires et/ou environnementaux.

B- Le SPANC du SIMA COISE

Pour l'année 2022, 79 communes ont transféré cette compétence au **Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la Coise et ses affluents**, ce qui représente 9 729 installations.

Le SIMA COISE, créé en 2005, est situé au Nord de Saint Étienne. Le syndicat a décidé de gérer ce service en régie. Ce service est doté d'un budget propre.

Ce territoire est situé historiquement sur le bassin versant de la Coise mais il s'est étendu en intégrant notamment deux communautés de communes entières.

Territoire d'intervention du SPANC du
SIMA Coise



- Communauté de communes de Forez Est
- Communauté de communes des monts du lyonnais
- Communauté d'agglomération de St Etienne
- Communauté de communes du pays mormantais

C- Organisation du service

Le siège du SIMA Coise et du SPANC se situe à ST GALMIER (42), dans les locaux du pôle des services. Le SPANC est animé, depuis mars 2010, par 2 techniciens : Karine AUBRY (100% ETP) et Joël SOUVIGNET (90% ETP), puis en mai 2020 Laure Fargère (100% ETP) est venue étoffer l'équipe et Jordan Lehalle (100% ETP) en mars 2021. Les techniciens sont encadrés par une directrice : Mme Maryline THOLLOT qui consacre 15% de son temps au SPANC

Un agent administratif au sein du SIMA Coise assure la partie administrative du service : comptabilité, suivi des subventions, gestion du personnel : Mme Nadine GUYOT qui consacre 40% de son temps au SPANC.

Un groupe de travail composé d'élus du comité syndical se réunit environ une fois par trimestre afin de prendre les orientations d'ordre politique et technique.

Remarque : en application des dispositions de l'article L.1415-1 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), le SIMA COISE a constitué une régie à simple autonomie financière pour l'exploitation directe de ce service public.

La création de cette régie a été validée par délibération le 9 décembre 2008 et a été mise en œuvre le 1^{er} janvier 2009.

Un conseil d'exploitation a été créé, il est composé d'élus du SIMA. Le personnel administratif peut être associé avec voix consultatives. Le conseil d'administration doit être consulté sur tous les projets concernant le SPANC.

M. Philippe BONNIER est le Président du SIMA Coise et M. Georges ROCHETTE le Vice-Président en charge du SPANC.

II- LES INDICATEURS TECHNIQUES

A- Contrôle des installations nouvelles : contrôle de conception et de réalisation

Le contrôle des installations nouvelles et réhabilitées s'effectue en deux étapes :

- **l'examen préalable de la conception** : il vise à valider l'adaptation de la filière d'assainissement envisagée aux contraintes liées à la nature du sol, à la configuration de la parcelle, au type de logement, à l'usage du bâtiment et à la conformité au regard de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié en 2012 ou de l'arrêté du 21 juillet 2015 (pour les plus de 20 EH).

- **la vérification de l'exécution** : il permet d'apprécier la bonne exécution des travaux vis-à-vis du projet validé lors de l'examen préalable de conception, ainsi que la qualité des travaux effectués, l'accessibilité et le respect des prescriptions techniques réglementaires applicables.

Suite au contrôle, un rapport technique est rédigé et envoyé au propriétaire avec copie au maire de la commune concernée. Ce rapport est signé par le Vice-Président du SIMA Coise responsable de l'ANC.

En 2022, **234** contrôles de conception (création ou réhabilitation) ont été instruits et **212** installations ont été réalisées sur l'ensemble du territoire, délégations comprises. Suite à l'appui technique, aux conseils donnés aux particuliers et aux entreprises par le SPANC, le bilan des contrôles des travaux réalisés révèle que 92 % des installations sont conformes (avec ou sans réserves) au projet validé et à la réglementation. Nous constatons cependant que de plus en plus d'usagers font des travaux sans avoir fait valider leur projet au préalable par le SPANC. Ceci induit une réalisation avec un avis défavorable, souvent découvert lors d'un contrôle de bon fonctionnement (toute installation faite après octobre 2009 est considérée comme une installation neuve lors de son premier contrôle sur site).

Le bilan statistique 2022 des examens préalables de conception et des vérifications d'exécution des installations nouvelles d'assainissement non collectif est présenté dans l'**annexe I** jointe au présent rapport.

Les services instructeurs des droits des sols, urbanisme, ... sollicitent également le SPANC pour des avis consultatifs sur des extensions, des certificats d'urbanisme, des demandes de travaux préalables, créations ... : **22 avis** émis en 2022 (ne sont pas soumis à redevance).

Fin 2021, les élus ont constaté que de nombreux usagers n'avaient pas respecté les délais qui leur étaient impartis pour la réalisation de travaux obligatoires : usagers qui avaient 4 ans pour faire cesser tout risque sanitaire, usagers qui devaient réaliser les travaux dans les meilleurs délais (absence d'ANC) et ceux qui avaient 1 an suite à l'acquisition de leur logement. Ils ont eu le souhait de faire évoluer les choses.

Ainsi, dès le 01/01/2022 un protocole de mise en demeure pour délais dépassés a été appliqué :

- Recommandé accordant 6 mois pour la validation d'un projet (contrôle de conception) - si non-respect, facturation de la pénalité
- Puis 6 mois accordés après validation du projet pour la réalisation des travaux - si non-respect, facturation de la pénalité

Le montant de cette pénalité est égal au montant de la redevance pour contrôle de bon fonctionnement majorée de 100% soit 368€ pour 2022 (La loi climat - résilience autorise une majoration jusqu'à 400%). Elle peut être annuelle jusqu'à réalisation des travaux.

382 mises en demeure ont été envoyées et 118 pénalités facturées.

B- Vérification du fonctionnement et de l'entretien

Pour les installations existantes, il s'agissait dans un premier temps d'effectuer un état des lieux des ouvrages. C'était le **diagnostic initial et premier contrôle de bon fonctionnement**. Il consistait à vérifier l'efficacité du système d'assainissement non collectif au regard de la salubrité publique, de l'environnement et des nuisances. Il permettait également de donner des recommandations pour améliorer le système de traitement et des conseils d'entretien (fréquence des vidanges de la fosse, aménagement possible sur la zone de traitement...). Il est fini sur l'ensemble du territoire depuis le 31 décembre 2012.

Dans un deuxième temps, il s'agit de réaliser périodiquement la **vérification du fonctionnement et de l'entretien**. Ce contrôle permet de vérifier, sur la durée, l'efficacité du dispositif d'assainissement. Il sert également à vérifier les opérations d'entretien et de réhabilitation.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, il existe un contrôle de bon fonctionnement dans le cadre de ventes de logements en ANC. Si le dernier contrôle a plus de 3 ans à la date de vente, un nouveau contrôle est à effectuer par le SPANC, ce rapport est à joindre à l'acte de vente.

Suite au contrôle, un rapport technique est rédigé et envoyé au propriétaire et au maire de la commune concernée. Depuis mi 2013, les rapports (hors vente) sont également signés par le maire avant d'être envoyés à l'utilisateur.

Une classification définie par un groupe de travail a permis d'identifier et de dénombrer les installations qui induisent des risques environnementaux et/ou sanitaires, et de définir ainsi les réhabilitations nécessaires.

Le SPANC, après un lissage des nouvelles communes intégrées entre 2020 et 2021, passe pour la 3^e fois chez les usagers.

En 2022, **858 contrôles de bon fonctionnement** ont été effectués et **190 diagnostics pour vente**.

En délégation, **24 contrôles de bon fonctionnement et 6 ventes**.

Classification du fonctionnement des assainissements non collectifs par le SPANC du SIMA Coise en adéquation avec la réglementation en vigueur (pour les contrôles faits avant avril 2012)

Ancienne grille d'évaluation

- Favorable** : bon fonctionnement général de la filière
Installation d'assainissement non collectif conforme à la législation actuelle. Elle ne présente aucun dysfonctionnement et aucun risque pour la salubrité publique ni pour l'environnement.
- Favorable avec réserve(s)** : acceptable sous réserve de modifications et/ou entretien à réaliser
Installation d'assainissement non collectif non conforme à la législation actuelle. Toutefois, cette non-conformité n'induit aucun risque pour l'environnement.
- Défavorable : travaux de réhabilitation souhaitables**
Installation d'assainissement non collectif non conforme à la législation actuelle. Elle présente des dysfonctionnements pouvant induire des risques pour l'environnement et/ou pour la salubrité publique.
- Défavorable : travaux URGENTS de réhabilitation à réaliser dans des délais**
Installation d'assainissement non collectif non conforme à la législation actuelle. Elle présente des risques certains pour le milieu naturel ou/et pour la salubrité publique.
- Défavorable : travaux URGENTS à réaliser dans les meilleurs délais**
Absence d'installation.
- Indéfini***: Aucune information sur le dispositif d'assainissement. Il faut effectuer une recherche pour déterminer la nature de la filière et assurer son entretien.

* Une nouvelle réglementation est entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2012. A partir de cette date, toute installation dont l'existence n'est pas dûment prouvée, n'est plus dans la catégorie « indéfini » mais en défavorable avec travaux obligatoires dans les meilleurs délais par une mise en demeure par la collectivité pour absence d'installation.

Classification du fonctionnement des assainissements non collectifs par le SPANC du SIMA Coise en adéquation avec la réglementation en vigueur (pour les contrôles faits après avril 2012)

Grille d'évaluation selon l'arrêté du 27 avril 2012.

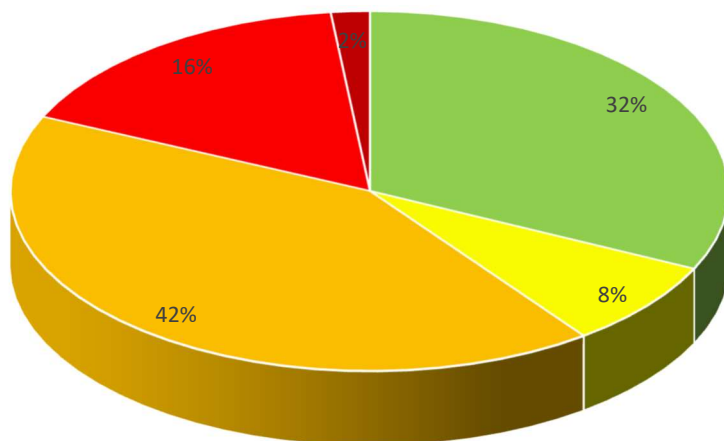
Problèmes constatés sur l'installation	INSTALLATION SITUÉE EN ZONE A ENJEUX		
	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	
		<input type="checkbox"/> Enjeux sanitaires	<input type="checkbox"/> Enjeux environnementaux
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	Mise en conformité dans les meilleurs délais		
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire	Travaux sous 4 ans et 1 an en cas de vente		
<input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture			
<input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP	Travaux sous 4 ans et 1 an en cas de vente		
<input type="checkbox"/> Installation incomplète			
<input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée	Travaux sous 1 an uniquement en cas de vente	Travaux sous 4 ans et 1 an en cas de vente	
<input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs			
<input type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure	Recommandations		
<input type="checkbox"/> Installation ne présentant aucun défaut	Favorable		

Les communes nouvellement intégrées n'ont pas eu le même classement que ci-dessus pour plusieurs raisons : la 1^{ère}, les contrôles ont eu lieu avant 2012, la 2^{ème} est que le SPANC en place utilisait un autre classement. Pour les installations des communes visitées par le SIMA COISE en 2019 et 2020, le classement a été revu avec la nouvelle réglementation mais pour les autres il peut apparaitre de fortes disparités de valeurs. Elles seront rectifiées lors du 3^e passage.

Bilan par communes et par avis des ANC au 31/12/2022

COMMUNES	anc total	anc contrôlés	favorable	Favorable avec réserves	Non conforme			jamais vu	N ^{ième} passage
					sans obligation de travaux sauf vente	avec obligations de travaux	Absence d'installation obligation de travaux		
AVEIZE	177	174	57	14	57	43	3	3	3e
AVEIZIEUX	104	100	26	5	44	25		4	2e
BALBIGNY	148	144	69	5	27	29	12	6	2e
BELLEGARDE EN FOREZ	90	89	33	4	18	32	2	1	3e
BRULIOLLES	148	142	64	7	45	26		6	2e
BRUSSIEU	50	49	27		15	7			2 ^e
BUSSIERES	247	241	109	13	111	2	6	6	2 ^e
CHAMBEON	75	72	20	6	42	2	2	3	2 ^e
CHAMBOEUF	86	79	43	9	12	15		7	3 ^e
CHAMBOST LONGESSAIGNE	224	217	96	13	80	27	1	7	2 ^e
CHATELUS	46	46	14	3	25	4			2e
CHAZELLES SUR LYON	217	215	81	20	76	37	1	2	2e
CHEVRIERES	154	151	47	24	64	13	3	3	2e
CIVENS	56	48	8	1	37	1	1	8	2e
CLEPPE	40	38	11	2	20	4	1	2	2e
COISE	100	96	36	17	33	9	1	4	2e
COTTANCE	179	172	32	10	97	23	10	7	3e
CUZIEU	74	70	25	9	15	21	0	4	3e
DUERNE	132	130	41	12	55	22	0	2	3e
EPERCIEUX SAINT PAUL	57	56	14	3	23	13	3	1	2e
ESSERTINES EN DONZY	111	105	17	12	57	14	5	6	3e
FEURS	71	66	11	4	48	2	1	5	2e
GRAMMOND	103	102	42	11	27	20	2	1	3e
GREZIEU LE MARCHE	144	141	50	16	45	30	0	3	2e
HAUTE RIVOIRE	261	251	95	16	83	55	2	10	2e
JAS	77	72	19	4	48	1		5	2e
LA CHAPELLE SUR COISE	93	90	34	18	26	11	1	3	2e
LA GIMOND	50	48	18	6	13	10	1	2	2e
LARAJASSE	395	385	83	35	168	96	3	10	2e
LES HALLES	13	13	5		5	3			2e
LONGESSAIGNE	160	158	61	10	58	23	6	2	2e
MARCLOPT	35	35	7	1	23	4			2e
MARINGES	138	133	48	15	39	31	0	5	2e
MEYS	181	174	55	19	57	41	2	7	2e
MIZERIEUX	17	17	3		13	1			2e
MONTCHAL	185	163	36	7	111	3	6	22	2e
MONTROMANT	132	129	52	8	46	17	6	3	2e

COMMUNES	anc total	anc contrôlés	favorable	Favorable avec réserves	sans obligation de travaux sauf vente	avec obligations de travaux	Absence d'installation obligation de travaux	Jamais vu	
MONTROND LES BAINS	12	12	3	1	2	5	1		3e
MONTROTIER	267	259	82	21	105	40	11	8	2e
NERONDE	93	90	16	10	13	46	5	3	2e
NERVIEUX	78	76	26	1	44	4	1	2	2e
PANISSIERES	323	278	62	17	137	53	9	45	2e
PINAY	75	75	34		26	14	1		2e
POMEYS	132	131	38	18	57	17	1	1	2e
PONCINS	177	172	32	15	57	65	3	5	3e
POUILLY LES FEURS	139	136	21	3	101	10	1	3	2e
RIVAS	16	15	3	1	11			1	2e
ROZIER EN DONZY	190	187	45	8	97	32	5	3	2e
SAINT ANDRE LA COTE	17	17	8	1	5	3			3e
SAINT ANDRE LE PUY	32	31	13	1	4	10	3	1	3e
SAINT BARTHELEMY LESTRA	130	120	18	11	59	29	3	10	3e
SAINT BONNET LES OULES	178	172	54	23	62	33	0	6	2e
SAINT CLEMENT LES PLACES	166	163	83	7	56	17		3	2e
SAINT CYR DE VALORGES	92	90	26	6	40	11	7	2	2e
SAINT CYR LES VIGNES	182	179	32	1	137	8	1	3	2e
SAINT DENIS SUR COISE	144	139	56	25	46	12		5	2e
SAINT GALMIER	147	141	66	17	32	26		6	3e
SAINT GENIS L'ARGENTIERE	73	73	30	1	27	14	1		2e
SAINT JODARD	47	47	17	1	26		3		2e
SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET	200	195	84	12	69	30		5	2e
SAINT LAURENT LA CONCHE	63	60	10		49	1		3	2e
SAINT MARCEL DE FELLINES	243	239	110	14	107	4	4	4	2e
SAINT MARTIN EN HAUT	482	474	135	40	190	106	3	8	2e
SAINT MARTIN LESTRA	206	199	61	21	73	42	2	7	3e
SAINT MEDARD EN FOREZ	133	129	57	16	30	25	1	4	3e
SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	28	26	2	3	9	10	2	2	2e
SAINTE AGATHE EN DONZY	50	48	19	2	22	2	3	2	2e
SAINTE CATHERINE	153	150	49	12	59	28	2	3	2e
SAINTE COLOMBE SUR GAND	103	96	25	5	44	17	5	7	2e
SAINTE FOY L'ARGENTIERE	4	4	2		2				2e
SALT EN DONZY	46	45	7	4	29	5		1	2e
SALVIZINET	95	87	15	5	59	7	1	8	2e
SOUZY	33	30	14	1	10	4	1	3	2e
VALEILLE	123	115	17	2	60	31	5	8	2e
VEAUCHE	43	42	11	2	8	19	2	1	2e
VILLECHENEVE	106	103	40	4	40	17	2	3	2e
VIOLAY	132	114	19	11	66	14	4	18	2e
VIRICELLES	27	27	9	3	10	5			2e
VIRIGNEUX	179	176	64	27	49	36	0	3	2e
total	9729	9371	3004	732	3892	1569	174	358	

Bilan des contrôles ANC sur l'ensemble du territoire du SPANC au 31/12/2022

	favorable	32%
	favorable avec réserves	8%
NON CONFORME	travaux souhaitables	42%
	travaux obligatoires	16%
	absence d'installation	2%

Les compétences facultatives

Pour que les usagers bénéficient d'un service le plus compétent possible, le SIMA Coise a modifié ses statuts en février 2008 afin de prendre les compétences facultatives du SPANC : l'entretien et la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif défaillantes.

1- Entretien des installations d'assainissement non collectif

Le but de cette compétence est d'organiser des tournées de vidange de fosses afin de faire diminuer les coûts de vidange pour les usagers. C'est aussi un moyen de pousser l'utilisateur à réaliser les vidanges de fosse de manière réglementaire et de faciliter le suivi de l'entretien des installations d'ANC par le SPANC. Cette compétence s'est mise en place dans le courant du premier semestre 2009 avec différents prestataires retenus par marché public. Le dernier marché de vidange a eu lieu au printemps 2021 avec une séparation géographique pour les deux prestataires retenus : POYET Assainissement et SARL débouchage pompage.

En 2022, **37 usagers** ont bénéficié de ce service sur tout le territoire.

2- Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

Il s'agit d'organiser la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif classées « points noirs », c'est-à-dire induisant des risques sanitaires et/ou environnementaux.

Le but principal de cette compétence est de faire bénéficier les propriétaires d'installation d'ANC à réhabiliter, d'aides financières publiques ou privées mais aussi d'avoir un suivi des chantiers de réhabilitation. Cette compétence s'est mise en place durant le second semestre 2009. Des marchés publics ont été passés avec des bureaux d'étude et des entreprises. Les financeurs se sont désengagés petit à petit au cours des années, il ne reste que l'association Bulle Verte qui a proposé 2 modalités d'aides :

40% d'un montant plafond de 9000 € TTC pour les délais dépassés

60% d'un montant plafond de 9000 € TTC (pour 10 dossiers maximum) pour les usagers nouvellement en obligation de travaux ou non conforme sans obligation de travaux

Bulle Verte (financier privé) sur territoire de l'impluvium de la source Badoit (Chamboeuf, St Galmier et St Médard en Forez)

En 2022, **4 dossiers de réhabilitation ont été financés** par la Bulle Verte.

Le programme est fini pour les aides publiques. Sur le territoire historique 681 chantiers réalisés entre 2010 et 2020 ont bénéficié d'aide publiques allant de 30 à 80%.

D- Information communication

Le SIMA Coise a communiqué par le biais d'articles de journaux (locaux ou bulletins municipaux). Le site internet est régulièrement animé d'informations locales et ponctuelles. Voir **annexe III**.

De plus, en 2020 des vidéos ont également été produites, elles sont sur notre page facebook.
<https://www.facebook.com/simacoise/>

II- LES INDICATEURS FINANCIERS

Le SPANC est géré comme un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), quel qu'en soit le statut juridique (régie, concession, affermage). En conséquence, la gestion du service est soumise aux principes suivants :

- règles comptables des services publics locaux de distribution d'eau et d'assainissement (instruction comptable M 49),
- budget équilibré,
- financement du service par des redevances versées par les usagers en échange des prestations effectuées.

Charges	Recettes
<ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement du service (charges à caractère général et frais de personnel, y compris reversement au SIMA Coise) - Acquisition de matériel ou petites fournitures - Amortissement des immobilisations 	<ul style="list-style-type: none"> - Redevances d'assainissement non collectif : <ul style="list-style-type: none"> Contrôle de l'existant Contrôle du neuf Organisation des campagnes de vidanges Suivi des réhabilitations sous maîtrise d'ouvrage publique ou privée

A- Montant de la redevance

La redevance doit couvrir les charges de fonctionnement du service.

Les délibérations en date du 13 décembre 2011 ont modifié les montants des redevances suivantes:

- redevance pour contrôle de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente : 150 €.
- redevance pour contrôle de réalisation d'un ANC : 150€
- redevance de contrôle de conception et de réalisation d'un ANC dans le cadre de réhabilitations financées par des aides publiques en maîtrise d'ouvrage publique : 450 € (dont 375 € pour la réalisation et 75 € pour la conception).
- redevance pour compétence entretien : 30 €.
- redevance de contrôle de conception et de réalisation d'un ANC dans le cadre de réhabilitations par des aides publiques en maîtrise d'ouvrage privée : 300 € (dont 225 € pour la réalisation et 75 € pour la conception).
- redevance de contrôle de conception et de réalisation d'un ANC dans le cadre de réhabilitations financées par des aides privées : 280 € (dont 205 € pour la réalisation et 75 € pour la conception).

La délibération en date du 11 décembre 2018 a modifié les montants des redevances suivantes :

- redevance pour contrôle de bon fonctionnement : 134 €.
- redevance de contrôle de conception d'un ANC : 100€
- redevance de contrôle de réalisation d'un ANC : 250 € sans conception validée par le SPANC
- Redevance de contrôle annuel sur entretien de plus de 20 EH : 15€ (annuellement)
- redevance pour contrôle de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente urgente : 190€
- Contre visite : 75€

Une régularisation est également en cours pour les usagers de l'ex communauté de communes de St Laurent de Chamousset qui payaient auparavant annuellement 33.50€. Elle s'est arrêtée à la fin de l'année 2021.

B- Recouvrement

Pour une gestion plus souple et plus efficace, le SPANC effectue régulièrement :

- l'édition de la facturation et la réalisation des titres de recettes pour le contrôle de l'existant,
- l'émission des titres de recettes pour le contrôle de conception, de réalisation et de vente.

L'encaissement et les relances sont assurés par le Trésor Public de Feurs.

Pour les redevances des différents contrôles, elles sont facturées après l'envoi du rapport technique concernant le contrôle effectué.

Les conditions financières et l'application des contrôles étant définies, la création d'un règlement de service a permis d'établir les relations entre le service et les usagers. Ce règlement est un acte officiel préparé par le groupe de travail et adopté par le Comité Syndical le 10 janvier 2006. Ce règlement a été envoyé à tous les usagers. Il a été modifié à plusieurs reprises en fonction de l'évolution du service et de la réglementation.

La dernière version a été approuvée le 12 décembre 2022, elle est mise à disposition dans toutes les communes adhérentes au SPANC du SIMA Coise et distribuée aux usagers avec chaque avis de passage ou intervention du SPANC ou pour chaque nouvel usager. Le règlement est aussi téléchargeable sur le site internet.

IV- LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

A- Indicateurs descriptifs du service

➤ D301.0 : Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC

Cet indicateur descriptif du service permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.

Communes du SPANC du SIMA Coise	Population totale des communes	Nombre d'ANC	Estimation du nombre de personnes desservies par le service
AVEIZE	1029	177	387,63
AVEIZIEUX	1665	104	227,76
BALBIGNY	2840	148	324,12
BELLEGARDE EN FOREZ	1993	90	194,91
BRULIOLLES	818	148	324,12
BRUSSIEU	1379	50	109,5
BUSSIERES	1520	247	540,93
CHAMBEON	618	75	164,25
CHAMBOEUF	1791	86	188,34
CHAMBOST LONGESSAIGNE	928	224	490,56
CHATELUS	140	46	100,74
CHAZELLES SUR LYON	5423	217	475,23
CHEVRIERES	1164	154	337,26
CIVENS	1411	56	122,64
CLEPPE	512	40	87,6
COISE	778	100	219
COTTANCE	734	179	392,01
CUZIEU	1544	74	162,06
DUERNE	837	132	289,08
EPERCIEUX SAINT PAUL	748	57	124,83
ESSERTINES EN DONZY	495	111	243,09
FEURS	8302	71	155,49
GRAMMOND	890	103	225,57
GREZIEU LE MARCHE	827	144	315,36
HAUTE RIVOIRE	1442	261	571,59
JAS	233	77	168,63
LA CHAPELLE SUR COISE	566	93	203,67
LA GIMOND	278	50	109,5
LARAJASSE	1862	395	865,05
LES HALLES	508	13	28,47
LONGESSAIGNE	595	160	350,4
MARCLOPT	530	35	76,65
MARINGES	668	138	302,22
MEYS	847	181	396,39
MIZERIEUX	490	17	37,23
MONTCHAL	504	185	405,15
MONTROMANT	445	132	289,08
MONTROND LES BAINS	5342	12	26,28
MONTROTIER	1378	267	584,73

Communes du SPANC du SIMA Coise	Population totale des communes	Nombre d'ANC	Estimation du nombre de personnes desservies par le service
NERONDE	460	93	203,67
NERVIEUX	1007	78	170,82
PANISSIERES	2892	323	707,37
PINAY	288	75	164,25
POMEYS	1132	132	291,27
PONCINS	1150	177	387,63
POUILLY LES FEURS	1202	139	304,41
RIVAS	698	16	35,04
ROZIER EN DONZY	1427	190	416,1
SAINT ANDRE LA COTE	288	17	37,23
SAINT ANDRE LE PUY	1527	32	70,08
SAINT BARTHELEMY LESTRA	688	130	284,7
SAINT BONNET LES OULES	1669	178	389,82
SAINT CLEMENT LES PLACES	654	166	363,54
SAINT CYR DE VALORGES	311	92	201,48
SAINT CYR LES VIGNES	1041	182	398,58
SAINT DENIS SUR COISE	673	144	315,36
SAINT GALMIER	5826	147	321,93
SAINT GENIS L'ARGENTIERE	1018	73	159,87
SAINT JODARD	390	47	102,93
SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET	1805	200	438
SAINT LAURENT LA CONCHE	581	63	137,97
SAINT MARCEL DE FELLINES	799	243	532,17
SAINT MARTIN EN HAUT	3853	482	1055,58
SAINT MARTIN LESTRA	906	206	451,14
SAINT MEDARD EN FOREZ	980	133	291,27
SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	3710	28	61,32
SAINTE AGATHE EN DONZY	120	50	109,5
SAINTE CATHERINE	991	153	335,07
SAINTE COLOMBE SUR GAND	396	103	225,57
SAINTE FOY L'ARGENTIERE	1286	4	8,76
SALT EN DONZY	547	46	100,74
SALVIZINET	595	95	208,05
SOUZY	825	33	72,27
VALEILLE	705	123	269,37
VEAUCHE	8973	43	94,17
VILLECHENEVE	881	106	232,14
VIOLAY	1250	132	289,08
VIRICELLES	442	27	59,13
VIRIGNEUX	637	179	392,01
TOTAL	108 697	9 729	21 306.51

Données INSEE parues au 23/01/2023 sur données 2019.

2.19 = taille moyenne ménage source INSEE paru le 24/01/2023 Source : <http://www.insee.fr/>

➤ **D302.0 : Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif**

Cet indicateur descriptif du service permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif.

Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC	OUI	NON
Délimitation des zones d'ANC par une délibération	20	0
Application d'un règlement du SPANC approuvé par une délibération	20	0
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées	30	0
Mise en œuvre de la vérification du fonctionnement et de l'entretien	30	0
TOTAL des points	100	

Éléments facultatifs du SPANC	OUI	NON
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	0
TOTAL des points	110	

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif pour le SPANC du SIMA Coise est de 110 sur 140.

B- Indicateur de performance

➤ **P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif**

Cet indicateur mesure le niveau de conformité du parc des dispositifs d'assainissement en zone d'assainissement non collectif.

Le ratio entre le nombre d'installations contrôlées conformes (avec ou sans réserves) à la réglementation et le nombre total d'installations contrôlées, depuis la création du SPANC et jusqu'au 31 décembre 2019, est obtenu de la façon suivante :

$$\frac{\text{Nombre total d'installations contrôlées classées favorables*}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées}}$$

$$\text{Soit } (3004+732)* / (9365) = 3736/9365 = 40 \%$$

Taux de conformité des dispositifs d'ANC du SIMA Coise : 40 %

Cet indicateur est en très légère hausse par rapport à 2021 (38%) malgré les réhabilitations réalisées, car les installations visitées courant 2022 l'ont été avec les nouvelles conclusions réglementaires qui sont plus strictes

* favorables avec ou sans réserve

ANNEXES

ANNEXE I : avis sur projets et réalisations 2022

ANNEXE II : activité 2022 par commune

ANNEXE III : communication

ANNEXE IV : activité par communauté de communes

Annexe I : avis sur projets et réalisations 2022

Communes	conception				réalisation		
	favorable	favorable avec réserves	défavorables		favorable	favorable avec réserves	défavorables
AVEIZE	1				4		
AVEIZIEUX	3				1		
BALBIGNY	1				1		
BELLEGARDE EN FOREZ	6				5	3	
BRULIOLLES	9				6	1	
BRUSSIEU	1				1		
BUSSIERES	1				2	1	
CHAMBEON	1						
CHAMBOEUF	4	1			4	2	
CHAMBOST LONGESSAIGNE	7				9	1	
CHATELUS	2				2		1
CHAZELLES SUR LYON		1			1	1	1
CHEVRIERES	5				1	5	
CIVENS	1				1		
CLEPPE	3				2		
COISE	4	1			3		
COTTANCE	4				3		
CUZIEU	5	1	3		4		
DUERNE	5				4	1	1
EPERCIEUX SAINT PAUL							
ESSERTINES EN DONZY	5	1			2	1	
FEURS							
GRAMMOND	1					1	
GREZIEU LE MARCHE	3				1	2	
HAUTE RIVOIRE	3				6	1	
JAS	1	1					
LA CHAPELLE SUR COISE	3						
LA GIMOND	2				1	1	
LARAJASSE	9	1			6	4	3
LES HALLES							
LONGESSAIGNE	6				2	1	
MARCLOPT	1					1	
MARINGES	4				2	1	
MEYS	2				2		
MIZERIEUX	1					1	
MONTCHAL	2				4	1	
MONTROMANT	5				3		
MONTROND LES BAINS							
MONTROTTIER	7				4	3	
NERONDE	1						

Communes	Conception				Réalisation		
	favorable	favorable avec réserves	défavorables		favorable	favorable avec réserves	défavorables
NERVIEUX							1
PANISSIERES	3	1			2	1	6
PINAY	3						
POMEYS	2	1			1	1	1
PONCINS	6				1	2	
POUILLY LES FEURS	2				1	1	
RIVAS							
ROZIER EN DONZY	8				4		1
SAINT ANDRE LA COTE							
SAINT ANDRE LE PUY							
SAINT BARTHELEMY LESTRA	5				6		
SAINT BONNET LES OULES	3	1			2	1	
SAINT CLEMENT LES PLACES	2				3		
SAINT CYR DE VALORGES	3				1		
SAINT CYR LES VIGNES	5					1	
SAINT DENIS SUR COISE	5	1			2	2	
SAINT GALMIER	2	2			2		
SAINT GENIS L'ARGENTIERE							
SAINT JODARD	2					1	
SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET	4				7		
SAINT LAURENT LA CONCHE							
SAINT MARCEL DE FELLINES	2					1	1
SAINT MARTIN EN HAUT	5	1			5	4	
SAINT MARTIN LESTRA	3	2			6	2	2
SAINT MEDARD EN FOREZ	6	1			2		
SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	1					1	
SAINTE AGATHE EN DONZY	2	1			1		
SAINTE CATHERINE	1						
SAINTE COLOMBE SUR GAND	3				1		
SAINTE FOY L'ARGENTIERE							
SALT EN DONZY						1	
SALVIZINET	1				1	1	
SOUZY	1						
VAEILLE	6	1			1		
VEAUCHE							
VILLECHENEVE	4				4	1	
VIOLAY	1						
VIRICELLES							
VIRIGNEUX	1	1			1		
total	211	20	3		140	54	18

Annexe II : activité 2022 par commune

Communes	conception	réalisation	fonctionnement	vente
AVEIZE	1	4	1	4
AVEIZIEUX	3	1		1
BELLEGARDE EN FOREZ	6	8	1	
BRULIOLLES	9	7	3	5
BRUSSIEU	1	1		1
BUSSIÈRES	1	3		6
CHAMBEON	1			1
CHAMBOEUF	5	6	15	1
CHAMBOST LONGESSAIGNE	7	10	12	6
CHATELUS	2	3		1
CHAZELLES SUR LYON	1	3	1	3
CHEVRIÈRES	5	6	4	8
CIVENS	1	1		1
CLEPPE	3	2	1	1
COISE	5	3	3	1
COTTANCE	4	3	2	3
CUZIEU	9	4		
DUERNE	5	6	51	3
EPERCIEUX SAINT PAUL			1	
ESSERTINES EN DONZY	6	3	63	3
FEURS				1
GRAMMOND	1	1		2
GREZIEU LE MARCHE	3	3		2
HAUTE RIVOIRE	3	6	8	4
JAS	2			3
LA CHAPELLE SUR COISE	3		21	
LA GIMOND	2	2		
LARAJASSE	10	13	156	11
LES HALLES			1	
LONGESSAIGNE	6	3	1	6
MARCLOPT	1	1		1
MARINGES	4	3	1	3
MEYS	2	2		6
MIZERIEUX	1	1		
MONTCHAL	2	5		5
MONTROMANT	4	3	1	2
MONTROND LES BAINS				
MONTROTIER	7	7	1	4
NERONDE	1			
NERVIEUX		1		1
PANISSIÈRES	4	8	163	8
PINAY	3			2
POMEYS	3	3	1	4
PONCINS	6	3	42	6

Communes	CC	CR	CBF	VTE
POUILLY LES FEURS	2	2		4
RIVAS				1
ROZIER EN DONZY	8	5		3
SAINT ANDRE LA COTE				
SAINT ANDRE LE PUY				1
SAINT BARTHELEMY LESTRA	5	6	30	2
SAINT BONNET LES OULES	4	3	5	1
SAINT CLEMENT LES PLACES	2	3	4	
SAINT CYR DE VALORGES	3	1	1	
SAINT CYR LES VIGNES	5	1		3
SAINT DENIS SUR COISE	6	4		4
SAINT GALMIER	4	2	29	2
SAINT GENIS L'ARGENTIERE			1	3
SAINT JODARD	2	1		
SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET	4	7	1	3
SAINT LAURENT LA CONCHE				
SAINT MARCEL DE FELLINES	3	2		3
SAINT MARTIN EN HAUT	6	9	4	13
SAINT MARTIN LESTRA	5	10	128	3
SAINT MEDARD EN FOREZ	7	2	16	3
SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	1	1		4
SAINTE AGATHE EN DONZY	3	2		
SAINTE CATHERINE	1			1
SAINTE COLOMBE SUR GAND	3	1		
SAINTE FOY L'ARGENTIERE				
SALT EN DONZY		1		1
SALVIZINET	1	2		3
SOUZY	1		3	1
VAEILLES	7	1	77	1
VEAUCHE			2	1
VILLECHENEVE	3	5	2	1
VIRICELLES				1
VIRIGNEUX	2	1	1	7
total	231	211	858	190

Activité des deux délégations

COMMUNES	CC	CR	CBF	VTE
BALBIGNY	1	1	23	5
VIOLAY	1		1	1

DONNEES PAR COMMUNAUTE DE COMMUNES

COMMUNES de CCFE	anc total	anc contrôlés	favorable	Favorable avec réserves	Non conforme			jamais vu
					sans obligation de travaux sauf vente	avec obligations de travaux	Absence d'installation obligation de travaux	
AVEIZIEUX	104	100	26	5	44	25		4
BALBIGNY	148	142	69	5	27	29	12	6
BELLEGARDE EN FOREZ	90	89	33	4	18	32	2	1
BUSSIERES	247	241	109	13	111	2	6	6
CHAMBEON	75	72	20	6	42	2	2	3
CHAZELLES SUR LYON	217	215	81	20	76	37	1	2
CIVENS	56	48	8	1	37	1	1	8
CLEPPE	40	38	11	2	20	4	1	2
COTTANCE	179	172	32	10	97	23	10	7
CUZIEU	74	70	25	9	15	21	0	4
EPERCIEUX SAINT PAUL	57	56	14	3	23	13	3	1
ESSERTINES EN DONZY	111	105	17	12	57	14	5	6
FEURS	71	66	11	4	48	2	1	5
JAS	77	72	19	4	48	1		5
MARCLOPT	35	35	7	1	23	4		
MIZERIEUX	17	17	3		13	1		
MONTCHAL	185	163	36	7	111	3	6	22
MONTROND LES BAINS	12	12	3	1	2	5	1	
NERONDE	93	90	16	10	13	46	5	3
NERVIEUX	78	76	26	1	44	4	1	2
PANISSIERES	323	278	62	17	137	53	9	45
PINAY	75	75	34		26	14	1	
PONCINS	177	172	32	15	57	65	3	5
POUILLY LES FEURS	139	136	21	3	101	10	1	3
RIVAS	16	15	3	1	11			1
ROZIER EN DONZY	190	187	45	8	97	32	5	3
SAINTE ANDRE LE PUY	32	31	13	1	4	10	3	1
SAINTE BARTHELEMY LESTRA	130	120	18	11	59	29	3	10
SAINTE CYR DE VALORGES	92	90	26	6	40	11	7	2
SAINTE CYR LES VIGNES	182	179	32	1	137	8	1	3
SAINTE JODARD	47	47	17	1	26		3	
SAINTE LAURENT LA CONCHE	63	60	10		49	1		3
SAINTE MARCEL DE FELLINES	243	239	110	14	107	4	4	4
SAINTE MARTIN LESTRA	206	199	61	21	73	42	2	7
SAINTE MEDARD EN FOREZ	133	129	57	16	30	25	1	4
SAINTE AGATHE EN DONZY	50	48	19	2	22	2	3	2
SAINTE COLOMBE SUR GAND	103	96	25	5	44	17	5	7
SALT EN DONZY	46	45	7	4	29	5		1
SALVIZINET	95	87	15	5	59	7	1	8
VALEILLE	123	115	17	2	60	31	5	8
VEAUCHE	43	42	11	2	8	19	2	1
VIOLAY	132	114	19	11	66	14	4	18
total	4606	4383	1220	264	2111	668	120	223

28%

6%

48%

15%

3%

Communes du Forez EST	Population totale des communes	Nombre d'ANC	Estimation du nombre de personnes desservies par le service
AVEIZIEUX	1665	104	227,76
BALBIGNY	2840	148	324,12
BELLEGARDE EN FOREZ	1993	90	194,91
BUSSIERES	1520	247	540,93
CHAMBEON	618	75	164,25
CHAZELLES SUR LYON	5423	217	475,23
CIVENS	1411	56	122,64
CLEPPE	512	40	87,6
COTTANCE	734	179	392,01
CUZIEU	1544	74	162,06
EPERCIEUX SAINT PAUL	748	57	124,83
ESSERTINES EN DONZY	495	111	243,09
FEURS	8302	71	155,49
JAS	233	77	168,63
MARCLOPT	530	35	76,65
MIZERIEUX	490	17	37,23
MONTCHAL	504	185	405,15
MONTROND LES BAINS	5342	12	26,28
NERONDE	460	93	203,67
NERVIEUX	1007	78	170,82
PANISSIERES	2892	323	707,37
PINAY	288	75	164,25
PONCINS	1150	177	387,63
POUILLY LES FEURS	1202	139	304,41
RIVAS	698	16	35,04
ROZIER EN DONZY	1427	190	416,1
SAINT ANDRE LE PUY	1527	32	70,08
SAINT BARTHELEMY LESTRA	688	130	284,7
SAINT CYR DE VALORGES	311	92	201,48
SAINT CYR LES VIGNES	1041	182	398,58
SAINT JODARD	390	47	102,93
SAINT LAURENT LA CONCHE	581	63	137,97
SAINT MARCEL DE FELLINES	799	243	532,17
SAINT MARTIN LESTRA	906	206	451,14
SAINT MEDARD EN FOREZ	980	133	291,27
SAINTE AGATHE EN DONZY	120	50	109,5
SAINTE COLOMBE SUR GAND	396	103	225,57
SALT EN DONZY	547	46	100,74
SALVIZINET	595	95	208,05
VALEILLE	705	123	269,37
VEAUCHE	8973	43	94,17
VIOLAY	1250	132	289,08
	63 837	4 605	10 084,95

COMMUNES de CCMDL	anc total	anc contrôlés	favorable	Favorable avec réserves	Non conforme			jamais vu
					sans obligation de travaux sauf vente	avec obligations de travaux	Absence d'installation obligation de travaux	
AVEIZE	177	174	57	14	57	43	3	3
BRULIOLLES	148	142	64	7	45	26		6
BRUSSIEU	49	49	27		15	7		
CHAMBOST LONGESSAIGNE	224	217	96	13	80	27	1	7
CHATELUS	46	46	14	3	25	4		
CHEVRIERES	154	151	47	24	64	13	3	3
COISE	100	96	36	17	33	9	1	4
DUERNE	132	130	41	12	55	22	0	2
GRAMMOND	103	102	42	11	27	20	2	1
GREZIEU LE MARCHE	144	141	50	16	45	30	0	3
HAUTE RIVOIRE	261	251	95	16	83	55	2	10
LA CHAPELLE SUR COISE	93	90	34	18	26	11	1	3
LARAJASSE	395	385	83	35	168	96	3	10
LES HALLES	13	13	5		5	3		
LONGESSAIGNE	160	158	61	10	58	23	6	2
MARINGES	138	133	48	15	39	31	0	5
MEYS	181	174	55	19	57	41	2	7
MONTROMANT	132	129	52	8	46	17	6	3
MONTROTTIER	267	259	82	21	105	40	11	8
POMEYS	132	131	38	18	57	17	1	1
SAINT CLEMENT LES PLACES	166	163	83	7	56	17		3
SAINT DENIS SUR COISE	144	139	56	25	46	12		5
SAINT GENIS L'ARGENTIERE	73	73	30	1	27	14	1	
SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET	200	195	84	12	69	30		5
SAINT MARTIN EN HAUT	482	474	135	40	190	106	3	8
SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	28	26	2	3	9	10	2	2
SAINTE CATHERINE	153	150	49	12	59	28	2	3
SAINTE FOY L'ARGENTIERE	4	4	2		2			
SOUZY	33	30	14	1	10	4	1	3
VILLECHENEVE	106	103	40	4	40	17	2	3
VIRICELLES	27	27	9	3	10	5		
VIRIGNEUX	179	176	64	27	49	36	0	3
total	4644	4531	1595	412	1657	814	53	113
			35%	9%	37%	18%	1%	

Communes des Monts du Lyonnais	Population totale des communes	Nombre d'ANC	Estimation du nombre de personnes desservies par le service
AVEIZE	1029	177	387,63
BRULIOLLES	818	148	324,12
BRUSSIEU	1379	50	109,5
CHAMBOST LONGESSAIGNE	928	224	490,56
CHATELUS	140	46	100,74
CHEVRIERES	1164	154	337,26
COISE	778	100	219
DUERNE	837	132	289,08
GRAMMOND	890	103	225,57
GREZIEU LE MARCHE	827	144	315,36
HAUTE RIVOIRE	1442	261	571,59
LA CHAPELLE SUR COISE	566	93	203,67
LARAJASSE	1862	395	865,05
LES HALLES	508	13	28,47
LONGESSAIGNE	595	160	350,4
MARINGES	668	138	302,22
MEYS	847	181	396,39
MONTROMANT	445	132	289,08
MONTROTTIER	1378	267	584,73
POMEYS	1132	132	291,27
SAINT CLEMENT LES PLACES	654	166	363,54
SAINT DENIS SUR COISE	673	144	315,36
SAINT GENIS L'ARGENTIERE	1018	73	159,87
SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET	1805	200	438
SAINT MARTIN EN HAUT	3853	482	1055,58
SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	3710	28	61,32
SAINTE CATHERINE	991	153	335,07
SAINTE FOY L'ARGENTIERE	1286	4	8,76
SOUZY	825	33	72,27
VILLECHENEVE	881	106	232,14
VIRICELLES	442	27	59,13
VIRIGNEUX	637	179	392,01
	35 008	4 646	10 174,74

SAINT ETIENNE METROPOLE

COMMUNES	anc total	anc contrôlés	favorable	Favorable avec réserves	Non conforme			jamais vu
					sans obligation de travaux sauf vente	avec obligations de travaux	Absence d'installation obligation de travaux	
CHAMBOEUF	86	79	43	9	12	15		7
LA GIMOND	50	48	18	6	13	10	1	2
SAINT BONNET LES OULES	178	172	54	23	62	33	0	6
SAINT GALMIER	147	141	66	17	32	26		6
TOTAL	461	440	181	55	119	84	1	21
En % de l'ANC total			41%	13%	27%	19%	0%	5%

Communes du SPANC du SIMA Coise	Population totale des communes	Nombre d'ANC	Estimation du nombre de personnes desservies par le service
CHAMBOEUF	1791	86	188,34
LA GIMOND	278	50	109,5
SAINT BONNET LES OULES	1669	178	389,82
SAINT GALMIER	5826	147	321,93
	9564	461	1009,59

COPAMO

COMMUNES	anc total	anc contrôlés	favorable	Favorable avec réserves	Non conforme			jamais vu
					sans obligation de travaux sauf vente	avec obligations de travaux	Absence d'installation obligation de travaux	
SAINT ANDRE LA COTE	17	17	8	1	5	3		
En % de l'ANC total			47%	6%	29%	18%		

Communes du SPANC du SIMA Coise	Population totale des communes	Nombre d'ANC	Estimation du nombre de personnes desservies par le service
SAINT ANDRE LA COTE	288	17	37,23

Animation du site internet

actualites-.html

OFFRE DE STAGE
COLLECTE DES DONNEES EXISTANTES SUR LES ZONES HUMIDES DU BASSIN VERSANT DE LA COISE
STAGE 2 MOIS Nature du stage : Collecte de l'ensemble des données disponibles sur les zones humides (...)
> [En savoir plus](#)

Publié le 26 janvier 2022
OFFRE DE STAGE
Mise en place d'une stratégie de gestion des haies sur le bassin versant de la Coise Contexte Le SIMA COISE couvre 32 communes, sur 4 EPCI et deux départements (Rhône et Loire). Ce (...)
> [En savoir plus](#)

Publié le 11 juin 2021
NOUVEAUX PRESTATAIRES DE VIDANGE SUR TOUT LE TERRITOIRE
Depuis début juin 2021, deux nouveaux vidangeurs ont été retenus pour réaliser des vidanges (...)
> [En savoir plus](#)

Publié le 4 juin 2021
ETUDES PROMOTION DE FILIÈRES VERTUEUSES POUR LA QUALITÉ DE L'EAU
Le SIMA Coise réalise des études filières "innovantes" : Développement de la (...)
> [En savoir plus](#)

Publié le 13 janvier 2021
VIDANGE ASSAINISSEMENT
Le marché de vidange arrive à son terme en mai 2021. Ce marché, passé en 2017, ne desservait que les usagers étant sur le territoire historique. Le SPANC ayant grossi deux fois (...)
> [En savoir plus](#)

Publié le 29 septembre 2020
PASSAGE EN CRISE DE L'ENSEMBLE DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA COISE
Cette décision vient renforcer les mesures prises par les arrêtés (...)
> [En savoir plus](#)

LIENS UTILES
GLOSSAIRE

LA PHOTOTHÈQUE

non sécurisé | sima-coise.fr/Compétence-entretien.html

- > LE SPANC
- > 00. PRÉSENTATION
- > 1. DÉFINITION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
- > 2. SCHÉMA DE PRINCIPE
- > 3. RÉGLEMENTATION
- > 4. SERVICES / COMPÉTENCES
 - > 10. Conseil
 - > 20. Contrôle de bon fonctionnement
 - > 30. Contrôles de conception et de réalisation
 - > 40. Contrôle pour vente
 - > 50. **Compétence entretien**
 - > 60. Compétence réhabilitation

Accueil > 03. Le SPANC > 4. Services / compétences > 50. **Compétence entretien**

50. COMPÉTENCE ENTRETIEN

Le SPANC du SIMA Coise a pris une compétence facultative pour améliorer le service et faciliter la réalisation des vidanges : la compétence entretien.

Celle-ci permet aux usagers volontaires de s'inscrire à une campagne groupée de vidange afin de bénéficier de tarifs préférentiels. Cette démarche permet également d'assurer un suivi des matières de vidange de bonne qualité.

Deux nouveaux prestataires ont été retenus par appel d'offre. Ce service est opérationnel depuis juin 2021.

Les personnes intéressées devront contacter le SPANC, afin de recevoir une [convention relative à l'entretien d'une installation d'assainissement non collectif](#).

La convention signée doit être accompagnée d'une [attestation de TVA simplifiée](#) pour bénéficier d'une TVA à taux réduit.

il existe deux secteurs géographiques avec des prestataires différents.

Tarif des vidanges pour la campagne 2021/2022

Ci-joint les tarifs d'une prestation de vidange proposés par l'entreprise SARL POYET TERRASSEMENTS & ASSAINISSEMENTS de St Denis sur Coise pour le territoire SUD et SARL DEBOUCHAGE ET POMPAGE de Ste Foy l'Argentière pour le NORD depuis juin 2021 qui ont remporté l'appel d'offre pour « La prestation de vidange des ouvrages de prétraitement d'une installation d'assainissement non collectif ». Sur la plaque des tarifs vous trouverez votre secteur géographique.

> **LES DOCUMENTS ATTACHÉS**

> EN PRATIQUE

- CONTACTS
- ACTUALITÉS
- PUBLICATIONS
- LIENS UTILES
- GLOSSAIRE

> LA PHOTOTHÈQUE